

français (1). La moins violente de ces différentes pièces est celle-ci :

BALLADE.

Que Rousseau , dans maint vaudeville ,
 Sur moi répande affreuse bile
 Pour se venger de mes refrains ;
 Qu'en vieux gaulois il me déchire ,
 Je me rirai de sa satire ;
Je ne l'aime , ni ne le crains.

Qu'à la cour , ainsi qu'à la ville ,
 Maint grand seigneur , prisant son style ,
 A sa rage donne les mains ;
 Qu'en second Marot on l'admire ;
 Pour moi , quoiqu'on en puisse dire ,
Je ne l'aime , n'en le crains.

C'est un plagiaire servile ,
 Il a le cœur noir , l'ame vile ,
 Il sappe les droits les plus saints :
 Contre Moïse il ose écrire , (2)
 Je ne connais de rimeur pire ,
Je ne l'aime , ni ne le crains.

ENVOI.

Thémis , lorsqu'à toi je me plains
 De ce rimeur à cruelle ire ,
 Ce n'est pas qu'il puisse me nuire :
Je ne l'aime , ni ne le crains.

On peut juger du ton des autres pièces par celui qui règne dans la ballade que nous venons de citer.

Mais qu'il nous soit permis de quitter un moment le poète Gaccon , pour nous occuper d'une manière plus particulière de

(1) Quelques-unes de ces pièces sont d'une date bien antérieure à celle du procès de Rousseau ; le plus grand nombre des autres est du temps même du procès , qui fut entamé au commencement de l'année 1744 ; enfin le reste , qui se compose de trois ou quatre pièces , est postérieur au mois d'avril 1742 , époque à laquelle fut rendu l'arrêt de bannissement contre Rousseau.

(2) Le petit poème de la Moïsade n'est pas de Rousseau , mais d'un auteur peu connu , nommé *Lourdé*.